



COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Objet : Budget 2021

N° 29/ 12.2020 - Finances

Monsieur le Président,
Mesdames & Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion et des finances, représentée par Mmes Chambettaz et Candil ainsi que MM. Chatelan et Vaney, a rencontré le Syndic et Municipal en charge des Finances, M. Pascal Favre, en date du 11 novembre 2020 afin de nous donner des explications et précisions sur le préavis qui vous est soumis et répondre à nos questions en lien avec ce budget 2021. Il s'agit du résultat d'un travail concerté avec tous les membres de la municipalité.

Nous vous rappelons qu'en date du 27 août dernier, notre Commission avait déjà pris connaissance du pré-budget 2021, pour rapporter au Conseil communal, sur l'arrêté d'imposition, pour l'année 2021. Nous avons pu constater que, si parfois les chiffres diffèrent entre ceux du pré-budget et ceux du budget 2021, ces changements ne sont pas significatifs.

Les divers documents remis ainsi que les explications fournies par notre Syndic ont facilité nos travaux.

- Nous noterons que par rapport au pré-budget 2021 qui nous a été présenté en septembre dernier, l'excédent de charges diminue quelque peu puisqu'il est dorénavant chiffré à CHF 134'567 contre CHF 137'367 il y a quelques semaines.
- Les recettes courantes, y compris les imputations internes, s'élèvent à CHF 5'763'668 alors que les dépenses courantes se montent à CHF 5'898'235, après des amortissements obligatoires de CHF 487'527, soit CHF 25'098 sur le patrimoine financier et CHF 462'429 sur le patrimoine administratif. A ce stade, il est renoncé d'effectuer l'amortissement habituel non obligatoire sur le patrimoine financier à hauteur de CHF 50'000. La situation liée au Covid-19 ne devrait pas avoir un impact important sur les recettes courantes de l'exercice 2021 mais par contre pourrait se répercuter sur les années suivantes.

En ce qui concerne les amortissements, nous avons voulu connaître le cumul des amortissements extraordinaires ou supplémentaires effectués par la Commune ces dernières années. M. Pascal Favre nous a fait parvenir un tableau récapitulatif des investissements et de leurs amortissements. A la lecture de ce dernier, nous pouvons constater que certains objets ont déjà été amorti, avant l'échéance, à savoir :

- financement de la salle de l'Etang (2025)
- étude infrastructures route et CF (2022)
- étude Ch. de l'Etang 7 (2045)
- étude rég. Trafic RC 401 (2022)

Il y a donc une marge potentielle pour pouvoir absorber d'éventuels aléas futurs. Ces analyses seront approfondies en vues des comptes 2020.



COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Nous notons que la contribution nette des péréquations pour notre commune reste élevée puisqu'elle représente env. 26% du total des charges contre 20% au budget 2020, ou pas loin de 32 points d'impôts. Cette hausse importante est principalement due à une hausse des produits de l'impôts en 2019. Le montant de la contribution pour la réforme policière est également en forte hausse et se chiffre à CHF 150'743.- (CHF 132'125 au budget 2020).

- La participation de notre commune aux coûts de l'ASIRE est stable à CHF 625.23/habitant (625.06 en 2020) ce qui représente une charge de CHF 737'771. --. En contrepartie, nous tablons sur des rentrées de locations des classes, salle de gymnastique et terrain de sport de CHF 213'100.-.
- Le tableau des dépenses d'investissements affiche un montant de CHF 205'000 pour l'année 2021, CHF 450'000 pour 2022 et CHF 110'000 pour 2023. Après les importants investissements de ces 5 dernières années et en constatant le montant figurant sur ce tableau pour 2026 (CHF 2'440'883), il est normal que nous réduisions nos dépenses d'investissement pendant quelques années.

Compte tenu de ce qui précède, malgré le résultat déficitaire qui se dégage de ce budget, et sachant que les résultats de ces dernières années ont été le plus souvent bénéficiaire malgré des budgets déficitaires, la Commission de gestion et des finances vous propose :

- d'adopter le budget ordinaire 2021 présentant un excédent de charges de CHF 134'567.-
- de prendre acte du budget d'investissement avec les réserves qu'il comporte
- de prendre acte des autres éléments du rapport sur le budget 2021, notamment du tableau des dépenses d'investissements pour les exercices 2021 à 2026 et de leur financement.

Etagnières, le 3 décembre 2020

Au nom de la Commission

Laurent Vaney
Président

Catherine Chambettaz
Membre

Marie Candil
Membre

Michael Chatelan
Suppléant